

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 mars 2006, sur la pétition intitulée: «Trop c'est trop; la place du Rhône n'est pas la plaine de Plainpalais!»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-145 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- d'étudier un réaménagement de la place du Rhône qui permette de maintenir une animation en y associant les habitants et les commerçants du quartier;
- à court terme, de ne plus autoriser l'installation d'attractions élevées, massives et bruyantes à la place du Rhône.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite de l'adoption du concept «Le Fil du Rhône» qui vise à revaloriser les espaces publics et à rendre à la promenade les abords du fleuve, des travaux ont été entrepris à la place du Rhône dès la fin des années 1990, après de nombreuses réunions de concertation et d'information avec les riverains et associations concernées. L'aménagement de cette place permet aujourd'hui d'y promouvoir toute sorte d'événements, qu'ils soient sportifs, culturels ou simplement récréatifs, lesquels ont notamment pour objectif d'animer le centre-ville.

Les pétitionnaires mentionnent qu'ils ont été dérangés par certaines attractions, en particulier par la «tour infernale» qui dominait la place durant l'été 2005. Nous avons tenu compte de ces remarques et n'y autorisons désormais plus les animations massives et bruyantes susceptibles d'engendrer des nuisances excessives. Ainsi, durant les Fêtes de Genève 2006, seules ont été délivrées des permissions pour des attractions légères.

Enfin, si la place du Rhône, de par son aménagement actuel, permet d'accueillir toute sorte d'animations, il lui est reproché de manquer un peu de convivialité lorsqu'elle est inoccupée. Afin de mettre cet espace bétonné davantage en valeur, diverses solutions sont à l'étude. Les services de la Ville examinent notamment une demande des riverains proposant d'y installer des aménagements durables, mais composés d'éléments amovibles.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 11 octobre 2006.